

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DES FINANCES ,

POUR L'EXERCICE 1837.

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.					
CHAPITRE I^{er}.						
<i>Administration centrale.</i>						
PERSONNEL.						
			NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	"	Traitement du Ministre	1	21,000	21,000	21,000
TOTAL de l'art. 1.						
1		Traitement du secrétaire-général	1	9,000	9,000	9,000
<i>Secrétariat-général. (Trois bureaux.)</i>						
2		Traitemens des chefs de bureau	3	de 2,800 à 3,200	9,000	26,000
		Id. des employés et expéditionnaires	12	de 500 à 2,200	17,000	
Une somme de 2,000 fr. a été ajoutée au personnel du secrétariat-général afin de pouvoir y faire former un travail complet de statistique financière, travail reconnu indispensable, non-seulement pour servir d'élément à la préparation et à la discussion des projets de lois, mais encore pour connaître d'une manière certaine les résultats de l'exécution des lois budgétaires existantes.						
Cette somme de 2,000 fr. n'est pas un surcroît de dépense; elle a été obtenue au moyen d'économie faite, savoir, sur l'administration centrale des contributions, etc., 900 fr.; de l'enregistrement 500 fr.; des postes 500 fr., et de la monnaie 100 fr.; ainsi qu'on peut s'en assurer aux articles concernant ces administrations.						
<i>Trésor Public. (Trois divisions.)</i>						
2		Traitement du directeur de l'administration	1	10,500	10,500	88,000
		Id. de l'inspecteur du trésor.	1	4,500	4,500	
3		Id. des chefs de division	2	5,250	10,500	
		Id. des chefs de bureau, employés et expéditionnaires.	36	de 500 à 3,800	62,500	
<i>Contributions directes, Cadastre, Douanes, Accises, Poids et Mesures, Garantie, etc. (Quatre divisions.)</i>						
		Traitement du directeur de l'administration. . . .	1	9,000	9,000	100,750
		Id. de l'inspecteur-général	1	3,400	3,400	
4		Id. des inspecteurs chefs de division et de l'inspecteur en service actif, attaché à l'administration centrale	4	de 4,200 à 5,250	19,950	
		Traitemens des inspecteurs	2	4,000	8,000	
		Id. des contrôleurs, employés et expéditionnaires	37	de 500 à 3,600	55,400	
A REPORTER. fr. 223,750						

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
21,000	"	21,000	23,000	"	2,000		Cette diminution pro- vient de la suppression de l'indemnité de loge- ment qui n'avait été ac- cordée que pour 6 mois en 1836.
21,000	"	21,000	23,000	"	2,000		
"	"	"	"	"	"		
"	"	"	"	"	"		
"	"	"	"	"	"		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Articles de la loi	Dévelop- pements des arti les				
Suite de l'administration centrale. (Personnel.)					
		Enregistrement, Domaines et Forêts. (Trois divisions).			
		REPORT. fr			
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT de la DÉPENSE	TOTAL par SERVICE
					223,750
5		Traitement du directeur de l'administration.	1	10,500	10,500
		Id. de l'inspecteur-général	1	9,000	9,000
		Id. des directeurs et inspecteur chef de division	2	de 6,500 à 8,000	14,500
		Id. des vérificateurs	3	de 3,600 à 4,500	12,100
		Id. des employés et expéditionnaires	20	de 900 à 3,000	34,900
		Postes et Messageries. (Deux divisions.)			
SUIVE de l'art. 2	6	Traitement du directeur de l'administration et du bu- reau de Bruxelles	1	8,400	8,400
		Id. de l'inspecteur de la 1 ^{re} division.	1	5,000	5,000
		Id. du contrôleur de 1 ^{re} classe et du chef de la comptabilité	2	de 3,500 à 4,000	7,500
		Id. des chefs de bureau, employés et expédi- tionnaires	16	de 400 à 3,000	23,100
		Commission des Monnaies.			
7		Traitement du président	1	8,400	8,400
		Id. des commissaires et de l'inspecteur général.	3	5,250	15,750
		Id. du graveur, du contrôleur, des employés et expéditionnaires	8	de 400 à 4,200	17,850
		Huissiers et gens de service.			
8		Salaires des concierges, huissiers, messagers, surveil- lante et nettoyeuses	32	de 365 à 1,700	27,000
TOTAL de l'art. 2.					

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT Alloués POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
417,750	"	417,750	417,750	"	"		
417,750	"	417,750	417,750	"	"		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Articles de la loi.	Déve- loppemens des articles				
Vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, cadastre, douanes et accises.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENS PAR AN.	MONIANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	Traitemens du contrôleur chef de bureau et des clercs.	17	800 à 3,200	30,200	30,200
3	Les §§ 10 et 11 de l'art. 1 ^{er} du chapitre 3 du Budget de 1835 présentent une somme de 32,430 francs pour traitemens d'un vérificateur de la comptabilité des receveurs des contributions et des 17 clercs. Avant la révolution ce service coûtait au Gouvernement 84,000 fr. en personnel et frais de bureau, et l'on trouve encore au Budget de 1831, présenté à la fin de cet exercice, et lorsque déjà trois places de vérificateur étaient supprimées, une somme de 67,000 fr. pour le même objet. On avait reconnu alors que des économies pouvaient être introduites dans ce service; aussi l'arrêté du Régent du 18 mars 1831 supprima-t-il les vérificateurs de la comptabilité dans les provinces, en chargeant de ce travail les directeurs sous les ordres desquels les clercs furent placés. Mais les nombreuses et importantes attributions de ces hauts fonctionnaires les mirent dans l'impossibilité d'apporter dans cette branche de service les améliorations dont elle était susceptible, et que l'administration avait également eues en vue. Lors de la réunion du cadastre à l'administration des contributions (en avril 1835), mesure qui augmentait encore les attributions des directeurs dans les provinces, il fut décidé que le service de la vérification de la comptabilité serait transféré au Ministère des Finances, et centralisé en un seul bureau placé sous un des chefs de division de l'administration des contributions. Là, dirigé par un seul chef, ce service offrira l'unité qu'il réclame, et devant en même temps recevoir l'impulsion des employés supérieurs de l'administration centrale, chacun pour la branche spéciale dont il est chargé, il ne peut manquer de produire des résultats qu'on ne pouvait espérer tant qu'il restait disséminé dans les provinces. L'expérience d'une année a déjà fait connaître qu'on ne s'était pas trompé, et l'on a tout lieu d'être satisfait de la mesure qui a été prise à cet égard. Pour faire face aux dépenses de ce service, il a été transféré de l'art. 1 ^{er} du chapitre III précité au chapitre I ^{er} art. 3 du présent Budget (personnel) une somme de 30,200 francs pour traitemens du contrôleur chef de bureau et des 17 clercs; plus, du chapitre III, art. 7, une somme de 5,000 francs pour frais de bureau et matériel, au chapitre I ^{er} art. 10. Ainsi donc, la dépense totale, qui, à l'époque de la révolution, s'élevait à 84,000 francs et plus, se trouve réduite à 35,200 dont 30,200 personnel et 5,000 matériel et frais de bureau.				
	TOTAL de l'art. III.				
	Frais de tournées.				
4	Frais de tournées				
	TOTAL de l'art. IV.				
	Matériel.				
1	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais			fr. 20,000	
5	Éclairage et chauffage de toute l'administration			8,000	
3	Entretien et loyer des locaux, réparation des tuyaux à l'hôtel des Monnaies, achat et entretien des meubles			18,000	
	TOTAL de l'art. V.				

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
30,200	»	30,200	»	30,200 (a)	»		a) Transfert de l'ar- ticle 1 ^{er} , chapitre III
30,200	»	30,200	»	30,200	»		
8,000	»	8,000	8,000	»	»		
8,000	»	8,000	8,000	»	»		
36,000	10,000	46,000	36,000	10,000	»		
36,000	10,000	46,000	36,000	10,000	»		Les dix mille francs de majoration sont des- tinés au complément de l'équipement de l'hô- tel du Ministère. Cette somme ne devant plus figurer aux budgets sui- vants, est portée comme dépense extraordinaire. Les dépenses ordinaires restent fixées au chiffre normal de fr. 36,000.

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles du la loi.	Dévelop- pements des articles.		
<i>Suite de l'administration centrale. (Dépenses diverses)</i>			
<i>Service de la Monnaie.</i>			
6	1	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais.	fr. 1,200
	2	Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'inscriptions et autres us- tensiles.	6,000
TOTAL de l'art. VI.			
7		Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies et frais de comptage	
Cette diminution de 15,000 fr. provient: 1 ^o de ce que l'opération pour la transformation des cents en pièces de deux centimes est sur le point d'être achevée, et 2 ^o d'un nouvel arrangement pris avec le graveur de la mon- naie, par lequel celui-ci doit, à l'avenir, fournir à ses risques et périls des carrés qui auront à subir sans altéra- tion un nombre donné de coups de balancier.			
TOTAL de l'art. VI.			
8		Prime destinée à la fabrication de la monnaie d'argent, à l'exclusion des pièces de 5 fr. . . .	
Bien que la quantité de petite monnaie d'argent fabriquée jusqu'à ce jour paraisse suffisante pour les besoins du pays, on a néanmoins eu devoir demander encore cette année une somme de 5,000 fr. pour parer aux éventualités si le cas contraire se présentait.			
TOTAL de l'art. VIII.			
<i>Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.</i>			
9	1	Pour l'administration centrale et l'administration du trésor dans les provinces. . fr.	9,000
	2	Id. des contributions directes, cadastre, etc.	38,000
	3	Id. de l'enregistrement et des domaines.	22,000
	4	Id. des postes.	7,000
	5	Papier à timbrer.	35,000
Quoique les prix des chiffons aient sensiblement augmenté depuis quelque temps, et par conséquent aussi celui des papiers, l'on espère cependant être à même de subvenir aux besoins des diverses administrations, avec le même crédit que celui accordé pour 1836.			
TOTAL de l'art. IX.			
10		Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes cadastre, etc.	
Voir pour cette augmentation la note placée à l'art. 3, § 1.			
TOTAL de l'art. X.			
<i>Article qui ne figure plus au présent Budget.</i>			
Art. 5. du Budget de 1836.—Portion du prix d'achat d'un hôtel contigu à celui des finances, frais d'acquisition, etc.			

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1837.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFERENCES		CREDITS DEFINITIVEMENT ATTOUTES POUR 1837.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1837	en moins AU BUDGET de 1837		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
30,000	"	30,000	45,000	"	15,000		
30,000	"	30,000	45,000	"	15,000		
"	5,000	5,000	10,000	"	5,000		
"	5,000	5,000	10,000	"	5,000		
111,000	"	111,000	111,000	"	"		
111,000	"	111,000	111,000	"	"		
5,000	"	5,000	"	5,000	"		
5,000	"	5,000	"	5,000	"		
"	"	"	210,000	"	210,000		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																														
Articles de la loi	Dével. p- pensions des articles																																															
CHAPITRE II.																																																
Administration du trésor dans les provinces.																																																
PERSONNEL.																																																
		<table><tr><th>NUMÉRE d'agents</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN</th><th>MONTANT de la DÉPENSE</th><th>TOTAL pu SERVICE</th></tr><tr><td>1</td><td>Traitemens des directeurs</td><td>9</td><td>"</td><td>78,600</td><td>78,600</td></tr><tr><td colspan="6">Total de l'art. I.</td></tr><tr><td>2</td><td>Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">Total de l'art. II.</td></tr><tr><td colspan="6">Caissier général de l'État.</td></tr><tr><td>3</td><td>Service de la caisse générale de l'État.</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">Total de l'art. III.</td></tr></table>	NUMÉRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT de la DÉPENSE	TOTAL pu SERVICE	1	Traitemens des directeurs	9	"	78,600	78,600	Total de l'art. I.						2	Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux					Total de l'art. II.						Caissier général de l'État.						3	Service de la caisse générale de l'État.					Total de l'art. III.					
NUMÉRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT de la DÉPENSE	TOTAL pu SERVICE																																													
1	Traitemens des directeurs	9	"	78,600	78,600																																											
Total de l'art. I.																																																
2	Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux																																															
Total de l'art. II.																																																
Caissier général de l'État.																																																
3	Service de la caisse générale de l'État.																																															
Total de l'art. III.																																																

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
78,600	»	78,600	78,600	»	»		
78,600	»	78,600	78,600	»	»		
»	5,900	5,900	5,900	»	»		
»	5,900	5,900	5,900	»	»		
260,000	»	260,000	260,000	»	»		
260,000	»	260,000	260,000	»	»		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.			
CHAPITRE III.				
Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent et des poids et mesures.				
PERSONNEL.				
Service sédentaire.				
				</

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1837.			CREDITS alloués TOTAL EFFECTIF 1836	DIFFÉRENCES — — AU BUDGET de 1837		CREDITS DEFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaire et extraordinaire	CHARGES ordinaire et extraordinaire	TOTAL					
818,110	)	818,110	848,310	,	30,200 (a)		a) Cette somme est transférée à l'art 3 du chapitre 1er
818,110	»	818,110	848,310	»	30,200		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
Articles de la loi.	Déve-lop- pemens des articles.			
SOMME de l'art. 2		<i>Suite de l'administration des contributions, etc.</i>		
		REPORT. fr.	790,930	
	5	Brigadiers et sous-brigadiers	933	1,000,840
	6	Préposés de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2694	1,899,340
	7	Brigades ambul. { Brigadiers et sous-brigadiers	86	59,650
	8	à pied { Préposés de 2 ^e classe.	168	107,520
	9	Brigades ambul. { Brigadiers et sous-brigadiers	9	8,920
	10	à cheval { Préposés de 1 ^{re} classe	32	23,640
	11	Service mant. { Lieutenans et sous-lieutenans	2	3,000
	12	Matelots de 1 ^{re} et 2 ^e classe, mousques.	48	38,740
	13	Accises. { Commis à cheval de 1 ^{re} et 2 ^e classe	110	153,460
	14	Id. à pied de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	412	427,760
	15	Cadastr. { Géomètres de 1 ^{re} et 2 ^e classe	70	76,200
				4,590,000
TOTAL de l'art. II.				
<i>Garantie.</i>				
3	Unique	Traitemens des employés	29	44,310
TOTAL de l'art. III.				
<i>Avocats de l'administration.</i>				
4	Unique	Traitemens	18	35,670
TOTAL de l'art. IV.				

Il avait été demandé primitivement au Budget de 1838, une somme de 4,490,230 fr. pour le service actif de l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises. Le Ministre ayant fait sentir la nécessité de renforcer la ligne des douanes, la Chambre a accordé de plus 99,770 fr., ce qui a porté pour 1838 le total de cet article à 4,590,000 fr. Le supplément de 99,770 fr. a permis d'augmenter les cadres de la douane de 151 préposés de 1^{re} et de 2^e classe; il figure en conséquence au § 6 du présent article.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DEFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordonnées et per- cues	CHARGES ordonnées et per- cues temporaires	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
4,590,000	»	4,590,000	4,590,000	»	»		
4,590,000	»	4,590,000	4,590,000	»	»		
44,310	»	44,310	44,310	»	»		
44,310	»	44,310	44,310	»	»		
35,670	»	35,670	35,670	»	»		
35,670	»	35,670	35,670	»	»		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
Articles de la loi	Dévelop- pement des articles					
			N.º de l'art.	MONTANT DE LA DÉPENSE	TOTAL PAR SERVICE	
5	Unique	<i>Suite de l'administration des contributions, etc.</i>				
		<i>Remises et indemnités des comptables.</i>				
		Remises proportionnelles des receveurs.	822	1,700 000	1,700,000	
L'augmentation de 54,000 fr. demandée pour les remises proportionnelles des receveurs des contributions, douanes et accises, ne tend en aucune manière à majorer le traitement de ces comptables, en dehors de l'échelle établie par les règlements en vigueur, et notamment par les arrêtés royaux des 11 janvier 1831 et 19 janvier 1833, mais elle est uniquement destinée à faire face aux frais ordinaires de la perception des impôts, dont les évaluations pour les années 1833, 1834 et 1835 se sont trouvées inférieures aux dépenses réelles. Il serait difficile d'établir en détail le chiffre de cette demande, car plusieurs circonstances amènent par des causes différentes des changements en plus ou en moins dans les frais de perception, sans que le produit des impôts varie dans le même sens. Tel est par exemple le paiement de l'impôt dans un bureau plutôt que dans un autre ou les remises sont plus ou moins élevées selon le taux de l'échelle applicable à ce bureau, d'après l'évaluation des perceptions. Le tableau ci-joint indique les variations survenues dans le produit des impôts et dans les remises allouées de ce chef aux receveurs pendant les années 1830 à 1834. Si l'on ne voit point figuré sur ce tableau l'exercice 1835, c'est que le chiffre exact de la dépense n'en est point connu, mais il excède également celui de l'allocation. Du reste la demande ci-dessus est éventuelle et subordonnée ainsi qu'il a été dit à la hauteur des rentrées et à l'importance du bureau dans lequel elle est perçue.						
<i>ÉTAT</i> présentant le montant des remises et indemnités des receveurs de l'administration des contributions directes, douanes, etc.						
EXERCICES	MONTANT DES RECETTES	CRÉDITS alloués POUR REMISES ET INDEMNITÉS	SOMMES DÉPENSÉES.	DIFFÉRENCES ENTRE LES CRÉDITS ALLOUÉS ET LES SOMMES DÉPENSÉES.		Observations.
				En plus.	En moins.	
1830	"	"	1,759,524 10	"	"	
1831	43,318,850 80	1,813,756 60	1,573,893 "	239,863 60	"	
1832	54,236,924 84	1,683,729 "	1,607,493 08	76,235 92	"	
1833	62,281,681 21	1,655,600 "	1,733,709 10	"	78,109 10	
1834	58,470,971 06	1,645,700 "	1,656,382 82	"	10,682 82	
Total de l'art. V.						
<i>Poids et mesures.</i>						
6	Unique	Traitement des vérificateurs	23	60.000	60,000	
Total de l'art. VI.						

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836	DIFFÉRENCES		CRÉDITS définitivement alloués POUR 1837.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837	en moins AU BUDGET de 1837		
1,700,000	»	1,700,000	1,645,700	54,300	»		
1,700,000	»	1,700,000	1,645,700	54,300	»		
60,000	»	60,000	60,000	»	»		
60,000	»	60,000	60,000	»	»		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Articles de la loi	Dévelop- pements des articles.		NOMBRE d'agens.	MONTANT DE LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.
Suite de l'administration des contributions, etc.					
Frais de bureau et de tournées.					
7	1	Frais de bureau des directeurs, y compris ceux du cadastre, de confection et d'impression de rôles	»	83,400	171,200
	2	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement	»	40,000	
	3	Id. des contrôleurs de la garantie	»	4,200	
	4	Frais de tournées des inspecteurs en chef.	»	13,900	
	5	Id. des contrôleurs et employés de la garantie.	»	5,700	
	6	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs des poids et mesures	»	20,000	
	7	Frais de tournées des inspecteurs du cadastre en province	»	4,000	
Les 5,000 fr. qui figurent en moins à cet article au Budget de 1837 comparé à celui de 1836, proviennent du transfert opéré du § 2 au chapitre 1, article 10. Voir à cet égard la note explicative qui se trouve à l'article 3 du chapitre 1er.					
TOTAL de l'art. VII.					
Indemnités.					
8	1	Indemnités des brigades ambulantes	»	53,000	313,800
	2	Id. des répartiteurs pour les patentes	»	30,000	
	3	Id. des porteurs de contraintes	»	6,000	
	4	Id. de route, etc., aux porteurs de contraintes, pour la contribution personnelle	»	1,500	
	5	Primes pour saisie de sel et de boissons distillées, découvertes de distilleries clandestines et arrestation de fraudeurs inconnus ou étrangers	»	8,000	
	6	Indemnités de frais de route aux employés déplacés sans avancement	»	10,000	
	7	Indemnités aux employés pour maladies, accidents, etc. provenant de l'exercice de leurs fonctions.	»	10,000	
	8	Indemnités aux receveurs de l'enregistrement pour les déclarations d'actes translatifs, etc., et pour les mutations dans le Limbourg et le Luxembourg	»	10,000	
	9	Indemnités des géomètres du cadastre	»	46,300	
	10	Pour la tenue des chevaux et frais de route	»	134,000	
Une majoration de 5,000 fr. est demandée au § 7 pour indemnités aux employés pour cause de maladies et autres accidents. Les maladies auxquelles sont sujets plus particulièrement les employés du service de la douane dans les Polders, avaient attiré dès l'année dernière l'attention du Gouvernement et des Chambres. La mesure de changer fréquemment de résidence les employés en fonction dans ces contrées insalubres, et qu'on a été à même de mettre à exécution au moyen du supplément de crédit accordé au Budget de 1836 pour renforcer le service de la douane, produit de bons résultats; mais malgré cette mesure, les secours que la justice et l'humanité exigeaient qu'on accordât aux préposés malades et à leur famille souvent très-nombreuse, sont hors de proportion avec l'exiguité du crédit alloué jusqu'ici. On pense que la somme totale de 10,000 fr. suffira pour faire face aux cas de maladie qui pourront se présenter en 1837.					
TOTAL de l'art. VIII.					

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DIMINUTIFEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1837	en moins AU BUDGET de 1837.		
171,200	"	171,200	176,200	"	(a) 5,000		a) Cette somme est transférée au chap 1er, art 10
171,200	"	171,200	176,200	"	5,000		
313,800	"	313,800	308,800	5,000	"		
313,800	"	313,800	308,800	5,000	"		

NUMÉROS des Articles de la loi.		Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Suite de l'administration des contributions, etc.</i>			
MATÉRIEL.			
9	1		Matériel et main-d'œuvre des impressions, achat d'instrumens, etc. fr. 32,000
	2		Loyer, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations 35,000
	3		Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration 12,000
	4		Ports de lettres, transport de matériel, passage d'eau, etc. 17,000
	5		Matériel pour les poids et mesures (a) 25,000
	6		Frais de procédure 20,000
	7		Frais de loyer, d'ameublement et d'entretien des locaux de la garantie 10,000
	8		Construction et réparation d'aubettes et autres locaux pour la douane 5,000
	9		Matériel relatif à l'exécution de la loi sur les bestiaux 10,000
			TOTAL de l'art. IX.
(a) Une somme de 20,000 francs est demandée pour la confection des étalons prototypes des poids et mesures, dont la loi du 18 juin 1838 a ordonné l'exécution.			
10	Unique		Indemnités aux agens non replacés du cadastre fr. 8,000
			TOTAL de l'art. X.
<i>Arrière des dépenses faites pour l'exécution du cadastre.</i>			
11	Unique		Crédit pour le paiement d'une partie de cet arriéré 400,000 (Voir les pièces à l'appui cotées C, D, E et F.)
			TOTAL de l'art. XI.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1836	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DEFINITIVEMENT AFFECTÉS POUR 1837.	Observations
CHARGES ordinaires et pré- visionnelles	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		en plus au budget de 1837.	en moins au budget de 1837.		
(1) (2) (3) (4) 1166,000 (5) (6) (7)		166,000	156,000	10,000			
166,000	»	166,000	156,000	10,000	»		
(8)							
13,340	8,000	8,000	10,000	»	2,000		
»	8,000	8,000	10,000	»	2,000		
»	400,000	400,000	400,000	»	»		
»	400,000	400,000	400,000	»	»		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.				
CHAPITRE IV.					
Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.					
PERSONNEL.					
TRAITEMENT DES EMPLOYÉS DE L'ENREGISTREMENT.					
Employés supérieurs.					
1	Traitemens des directeurs	9	de 8,000 à 9,000	76,500	309,300
2	Id. des inspecteurs	22	de 5,000 à 6,500	127,500	
3	Id. des vérificateurs	26	de 3,600 à 4,500	105,300	
Employés de direction.					
4	Id. des premiers commis	9	de 2,100 à 2,400	20,700	42,290
5	Id. des seconds id.	17	de 1,000 à 1,270	21,590	
Surveillans aux ventes.					
6	Id. du surveillant à Anvers	1	1,900	1,900	3,800
7	Id. id. à Bruxelles.	1	1,900	1,900	
Agens de change.					
8	Id. des agens à Bruxelles (publication des prix courans des effets publics pour la liquida- tion du droit de succession).	4		2,100	2,100
Total de l'art. 1 ^{er}					
Traitemens des employés du timbre.					
1	Traitement de l'inspecteur-conservateur.	1	à 5,000	5,000	50,520
2	Id. du garde-magasin et contrôleur à Bruxelles.	1	3,200	3,200	
3	Id. des gardes-magasins et contrôleurs dans les provinces	8	1,900	15,200	
4	Id. des timbreurs et compteurs	18	"	16,170	
5	Id. des tourne-feuilles	18	"	10,950	
Le traitement de l'inspecteur-conservateur du timbre a été porté de 4,200 francs à 5,000 francs parce que cet ancien fonctionnaire jouissait avant la révolution de remises qui s'élevaient à une somme supérieure à cette dernière, et qu'il est juste de lui rendre, au moins en partie, les avantages que lui ont acquis 22 années de bons et loyaux services. La responsabilité qui pèse sur ce fonctionnaire, justifie d'ailleurs le traitement et le grade d'inspecteur que l'on se propose de lui donner.					
Total de l'art. II.					

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
357,490	»	357,490	357,490	»	»		
357,490	»	357,490	357,490	»	»		
50,520	»	50,520	49,720	800	»		
50,520	»	50,520	49,720	800	»		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.				
Suite de l'administration de l'enregistrement, etc.					
TRAITEMENS DES EMPLOYÉS DU DOMAINE.		NOM- BRE d'ans	ALPOINTE- MENTS PAR AN.	MON- TANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVIEL.
Canal de Pommerœul à Antoing.					
1	Traitemens des receveurs délégués	2	à 1,690	3,380	4,750
2	Id. d'un receveur délégué.	1	530	530	
3	Id. d'un contrôleur et garde-pont	1	640	640	
4	Id. des employés chargés du retirement des bulletins	2	100	200	
Sambre canalisée.					
5	Traitement d'un contrôleur principal.	1	à 3,000	3,000	8,800
6	Id. des délégués à la recette	14	de 200 à 1,200	5,800	
Houillère de Kerkrade.					
7	Traitement du directeur	1	4,200	4,200	8,440
8	Id. du contrôleur	1	1,480	1,480	
9	Id. du garde-magasin	1	1,270	1,270	
10	Id. du surveillant	1	850	850	
11	Id. du délégué	1	640	640	
Surveillant aux fabriques.					
12	Traitement du surveillant à Seraing et Andennes . .	1	4,200	4,200	4,200
Bateau à vapeur d'Anvers.					
13	Traitement d'un capitaine faisant fonction de receveur.	1	1,695	1,695	9,851
14	Id. d'un machiniste.	1	2,160	2,160	
15	Id. des pilotes, chauffeurs, matelots et ouvriers	10	de 545-50 à 765	5,996	
Imprimerie normale.					
16	Traitement d'un employé	1	2,100	2,100	2,870
17	Id. du concierge	1	770	770	
Direction.					
18	Traitement du concierge du palais de justice à Liège.	1	640	640	640
TOTAL de l'art. III.					
TRAITEMENT DES AGENS FORESTIERS.					
1	Traitemens des inspecteurs	7	de 3,150 à 4,200	26,350	255,470
2	Id. des sous-inspecteurs	9	de 2,000 à 3,000	20,500	
3	Id. des gardes-généraux	20	à 1,590	31,800	
4	Id. des gardes	535	"	176,820	
Sur cette somme de 255,470 francs sont remboursés au domaine, 1 ^{re} par les acquéreurs de bois vendus non affranchis de la surveillance. fr. 9,000					
2 ^o Par les communes et établissemens publics. fr. 187,000					
TOTAL. fr. 176,000					
Reste donc à la charge de l'État pour les frais de régie des bois domaniaux et de la surveillance de la pêche 79,470					
Somme égale. 255,470					
(Voir les pièces à l'appui cotées G, H, I, et K.					
TOTAL de l'art. IV					

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
39,551	"	39,551	40,501	"	950 (a)		a) Cette diminution provient de ce que le traitement du surveillant de la fabrique de schalls à Malines, figurait encore au Budget de 1836, pour les six premiers mois de l'année.
39,551	"	39,551	40,501	"	950		
255,470	"	255,470	255,970	"	500 (b)		b) Cette diminution provient de ce qu'au Budget de 1836 se trouvait encore porté le traitement pour un trimestre pour un sous-inspecteur forestier qui a été supprimé le 1 ^{er} avril dernier. Il résulte de l'état I ci-annexé, que les dépenses du personnel des agents forestiers ont été réduites de 38,990 fr. depuis 1830.
255,470	"	255,470	255,970	"	500		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.					
<i>Suite de l'administration de l'enregistrement.</i>						
REMISES DES RECEVEURS, D'APRÈS LE TARIF DU 17 JANVIER 1831.						
		DÉSIGNATION DES RECETTES.	MONTANT des RECETTES.	Taux moyen de la REMISE.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL.
1	Recettes portées	Ordinances	24,297,000	3 p. 0/0	728,910	776,610
2	au Budget.	Fonds de l'industrie et bâtimens d'école	600,000	1 p. 0/0	6,000	
		TOTAL.	24,897,000			
3	Idem non portées	Recettes en <i>los-venten</i> ou rentes remboursables	2,000,000	4,10 p. 0/0	8,000	
4	au Budget.	Id. faites pour compte de tiers	960,000	3 p. 0/0	28,800	
5		Id. des consignations	490,000	1 p. 0/0	4,900	
La majoration de 43,310 fr. est le résultat de l'accroissement des recettes.						
TOTAL de l'art. V.						
6	Unique	Remises accordées aux greffiers par la loi du 21 ventôse an VII, sur les droits de greffe qu'ils perçoivent au profit du trésor.				
La majoration de 6,000 fr. que présente cet article est nécessitée par l'augmentation toujours croissante du produit des droits de greffe.						
TOTAL de l'art. VI.						
7	Unique	Frais de bureau des directeurs				
TOTAL de l'art. VII.						
<i>Matériel.</i>						
1	Peu et lumière de l'atelier général du timbre.	fr.	500	»		
2	Confection de timbres, impressions et registres		13,000	»		
3	Frais d'emballage, ports de lettres et paquets		4,000	»		
Cette économie de 3,000 fr. provient de la suppression de la location de l'atelier général du timbre, qui se trouve actuellement placé dans un local appartenant à l'État.						
TOTAL de l'art. VIII.						
9	Unique	Frais de poursuite et d'instances				
TOTAL de l'art. IX.						

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
776,610	»	776,610	733,300	43,310	»		
776,610	»	776,610	733,300	43,310	»		
42,000	»	42,000	36,000	6,000	»		
42,000	»	42,000	36,000	6,000	»		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
19,500	»	19,500	22,500	»	3,000		
19,500	»	19,500	22,500	»	3,000		
55,000	»	55,000	55,000	»	»		
55,000	»	55,000	55,000	»	»		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles		
<i>Suite de l'administration de l'enregistrement.</i>			
<i>Dépenses du Domaine.</i>			
10	1	Entretien et confection des digues, polders, fossés, chemins, bacs et bateaux. fr.	35,000 »
	2	Charges et contributions sur les domaines.	3,000 »
	3	Frais d'arpentage et de réarpentage de coupes de bois	3,500 »
	4	Frais de culture et travaux d'améliorations	35,400 »
	5	Remboursement de prix d'engagères et réméré des biens	2,300 »
	6	Id. de prix de ventes et de transferts dont on n'a pu faire suivre l'objet	3,000 »
	7	Frais de ventes et autres actes	500 »
<i>Bateau à vapeur d'Anvers</i>			
10	8	Entretien des objets d'armement de la machine et de la coque du navire. fr.	4,450 »
	9	Entretien et réparation des embarcadères	1,535 »
	10	Achat de 693,500 k. de houille à raison de 1,900 k. par jour et de 30 fr. les 700 k.	20,805 »
			26,790 »
			TOTAL de l'art. X.
<i>Houillère de Kerkraede.</i>			
11	Unique	Frais d'exploitation des houillères	
			TOTAL de l'art. XI.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1830.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
109,490	»	109,490	178,712	»	a) 69,222 22		a) Cette économie de fr. 69,222 22 c. provient de la suppression au Budget actuel : 1^o Du dernier tiers du prix du bateau à vapeur pour Anvers. 47,000 » 2^o Du dernier quart du prix des bâtimens de la fonderie et imprimerie normales, ainsi que des intérêts de ce dernier quart 22,222 22 Somme égale. 69,222 22
109,490	»	109,490	178,712	»	69,222 22		
140,000	»	140,000	140,000	»	»		
140,000	»	140,000	140,000	»	»		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Articles de la loi.	Dévelop- pement des articles.				
CHAPITRE V.					
Administration des Postes et Messageries.					
		PERSONNEL.			
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr></table>	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.
NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.				
1	Traitement de l'inspecteur de la 2 ^e division	1	4,200		
2	Id. des directeurs, percepteurs et du caissier comptable à Bruxelles.	78	104,300		
3	Id. des contrôleurs.	14	35,000		
4	Id. des commis de toutes classes.	60	74,630		
5	Id. des garçons de bureau et facteurs	134	54,640		
6	Id. des distributeurs	85	26,000		
7	Id. des boitiers	13	1,710		
8	Id. de l'entreposcur	1	220		
		TOTAL de l'art. 1 ^{er} fr.	300,700		
Il n'existait au 1^{er} janvier 1836 que 69 directions et perceptions. Il a été créé neuf nouvelles perceptions, qui sont celles de Diekirch, Dixmude, Gosselies, Ninove, Poperinghe, Quiévrain, Stavelot, Thuin et Vilvorde. Ces bureaux étaient utiles, non-seulement à cause des besoins des localités où ils ont été établis, mais aussi pour servir de centres au service rural. Douze nouvelles distributions ont également été érigées dans ce double but d'utilité. Ce sont ces créations qui motivent l'augmentation de 11,700 fr.					
		MATÉRIEL.			
1	Frais de tournées des inspecteurs (a. fr.	5,000	"		
2	Frais de régie des directeurs et percepteurs	22,500	"		
3	Indemnité de logement	29,500	"		
4	Impressions, registres, timbres, etc.	6,000	"		
		TOTAL de l'art. 2.	63,000 "		
a) Les frais de tournée des inspecteurs des postes avaient jusqu'ici été imputés sur les dépenses imprévues; aujourd'hui qu'on en connaît l'importance, on a trouvé plus régulier de les faire figurer explicitement au Budget. Les 5,000 fr. demandés pour cet objet ne sont donc qu'un transfert du chapitre 6 à celui-ci. Quant à l'augmentation des frais de régie et de loyer, elle est la conséquence de la création des nouveaux bureaux mentionnés à l'art. précédent.					
3	Uniq. Transport de dépêches fr.	341,546	"		
		TOTAL de l'art. 3.			
4	Uniq. Service rural fr.	200,000	"		
		TOTAL de l'art. 4.			
CHAPITRE VI.					
Dépenses imprévues.					
1	Administration centrale fr.	6,000	"		
2	Id. des contributions directes, cadastre, etc	8,000	"		
3	Id. de l'enregistrement, des domaines et des forêts.	6,000	"		
4	Id. des postes et messageries.	20,000	"		
		TOTAL du chap. VI.			

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
300,700	"	300,700	289,000	11,700	"		
300,700	"	300,700	289,000	11,700	"		
63,000	"	63,000	56,000	7,000	"		
63,000	"	63,000	56,000	7,000	"		
341,546	"	341,546	341,546	"	"		
341,546	"	341,546	341,546	"	"		
200,000	"	200,000	200,000	"	"		
200,000	"	200,000	200,000	"	"		
40,000	"	40,000	47,000	"	7,000		
40,000	"	40,000	47,000	"	7,000		

NUMÉROS DES ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. CHAPITRE PREMIER. <i>Administration centrale.</i>	
Article 1.	Traitement du Ministre
— 2.	Id. des fonctionnaires et employés
— 3.	Traitement du contrôleur chef de bureau et des clercs de la vérification centrale de la comptabilité des contributions, etc.
— 4.	Frais de tournées
— 5.	Matériel
— 6.	Service de la monnaie
— 7.	Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies et frais de comptage.
— 8.	Prime destinée à la fabrication de la petite monnaie, à l'exclusion des pièces de 5 francs
— 9.	Magasin général des papiers
— 10.	Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions.
CHAPITRE II. <i>Administration du trésor dans les Provinces.</i>	
— 1.	Traitement des directeurs
— 2.	Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux
— 3.	Caissier-général de l'État.
CHAPITRE III. <i>Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.</i>	
— 1.	Traitement des employés du service sédentaire
— 2.	Id. Id. actif.
— 3.	Id. Id. de la garantie
— 4.	Id. des avocats de l'administration
— 5.	Remises et indemnités des comptables.
— 6.	Traitement des vérificateurs des poids et mesures
— 7.	Frais de bureau et de tournées
— 8.	Indemnités
— 9.	Matériel
— 10.	Indemnités aux agens non remplacés du cadastre.
— 11.	Arriéré des dépenses faites pour l'exécution du cadastre
A REPORTER.	

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLUÉS POUR 1837.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
21,000	"						
417,750	"						
"	"						
30,200	"						
8,000	"						
36,000	10,000	681,180	867,950	"	186,800		
7,200	"						
30,000	"						
"	5,000						
111,000	"						
5,000	"						
78,600	"						
"	5,900	344,500	344,500	"	"		
260,000	"						
818,110	"						
4,590,000	"						
44,310	"						
33,670	"						
1,700,000	"						
60,000	"	8,307,090	8,274,990	32,100	"		
171,200	"						
313,800	"						
168,000	"						
"	8,000						
"	400,000						
8,903,840	428,900	9,332,740	9,487,440	32,100	186,800		

NUMÉROS DES ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	REPORT. fr.
	CHAPITRE IV.
	<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.</i>
— 1.	Traitement des employés de l'enregistrement
— 2.	Id. Id. du timbre
— 3.	Id. Id. du domaine
— 4.	Id. des agents forestiers
— 5.	Remises des receveurs
— 6.	Id. des greffiers.
— 7.	Frais de bureau des directeurs.
— 8.	Matériel.
— 9.	Frais de poursuite et d'instances
— 10.	Dépenses du domaine.
— 11.	Frais d'exploitations des houillères de Kerkraede
	CHAPITRE V.
	<i>Administration des postes et messageries.</i>
— 1.	Traitement des employés.
— 2.	Indemnités et matériel
— 3.	Transport des dépêches
— 4.	Service rural
	CHAPITRE VI.
	<i>Dépenses imprévues.</i>
Unique.	Dépenses imprévues

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
8,903,840	428,900	9,332,740	9,487,440 »	32,100	186,800 »		
357,490	»						
50,520	»						
39,551	»						
255,470	»						
776,610	»						
42,000	»	1,863,631	1,887,193 22	»	23,562 22		
18,000	»						
19,500	»						
55,000	»						
109,490	»						
140,000	»						
300,700	»						
63,000	»	905,246	886,546 »	18,700	»		
341,546	»						
200,000	»						
40,000	»	40,000	47,000 »	»	7,000 »		
11,712,717	428,900	12,141,617	12,308,179 22	50,800	217,362 22		
EN MOINS. . . .				166,562 22			

252

PIÈCES A L'APPUI DU BUDGET

DU

épartement des inances,

POUR 1837.



254

CONSERVATION DU CADASTRE.

Mutations.

Les mutations de propriétés foncières qui s'opèrent d'après le règlement pour la conservation du cadastre dans les sept provinces entièrement cadastrées, donnent lieu à un travail plus ou moins considérable en raison de l'espace de temps qui s'est écoulé depuis l'époque de la communication ou de la révision de l'arpentage. Dans les provinces de Liège et de Namur, où il n'a pu être fait de révision d'arpentage pendant les dernières années de l'exécution du cadastre, que dans un très - petit nombre de cantons, les mutations comprennent les changemens survenus depuis sept, huit et quelquefois plus de dix ans.

La composition du personnel des agens spécialement chargés des travaux relatifs à la conservation du cadastre, ayant été combinée de manière à devoir suffire pour opérer les mutations courantes; c'est-à-dire celles qui surviennent d'une année à l'autre, il s'en suit nécessairement que ces agens se trouvent surchargés de besogne et qu'ils continueront à l'être jusqu'à ce que les mutations arriérées soient généralement opérées.

Il n'eût été possible d'obvier à cet inconvénient qu'en proportionnant le personnel à l'étendue du travail à faire pour effectuer les mutations arriérées pendant la première année de l'exécution du règlement pour la conservation du cadastre; mais il en serait résulté cet autre inconvénient, que le Gouvernement se serait trouvé de nouveau dans le cas de devoir déplacer un certain nombre d'employés alors qu'ils n'auraient plus été nécessaires.

Dans ces circonstances, il a été prescrit, en 1835, que les mutations arriérées seraient faites provisoirement, sur les déclarations des propriétaires, dans les matrices sommaires seulement, pour toutes les communes où il ne serait pas

possible de les opérer d'après le règlement pour la conservation du cadastre. De cette manière les mutations ont pu être opérées dans les rôles et l'on a prévenu toute espèce de réclamation ou de plainte de la part des contribuables.

Le règlement pour la conservation du cadastre ne rencontre aucune difficulté dans son exécution. Les agens spécialement chargés de ce service dans les provinces ont été engagés à redoubler de zèle et d'activité dans l'exécution des travaux qui leur sont respectivement confiés, afin que toutes les mutations arriérées soient opérées le plus tôt possible. Le tableau ci-après indique toute l'étendue de ce travail et le degré d'avancement où il est déjà parvenu. Les colonnes 9 et 11 indiquent que, pour les sept provinces, le nombre de parcelles mutées qui est de 302,412, comprend 17 du nombre total des parcelles ou numéros du plan, et que celles qui changent de limite forment 175 du nombre de parcelles mutées.

LITT. B.

TABLEAU présentant la situation au 1^{er} août 1836, des travaux de mutation dans les sept provinces où le règlement pour la conservation du cadastre est mis à exécution.

NOMS DES PROVINCES.	NOMBRE de COMMUNES de chaque PROVINCE.	CONTENANCE totale EN HECTARES de CHAQUE PROVINCE.	NOMBRE total DE PARCELLES (N ^{os} du plan) de CHAQUE PROVINCE.	INDICATIONS RELATIVES AUX						
				COMMUNES OU LES MUTATIONS SONT OPÉRÉES AU 1 ^{er} AOÛT 1836.			MUTATIONS OPÉRÉES A LA MÊME ÉPOQUE.			
				NOMBRE de COMMUNES.	CONTENANCE totale EN HECTARES de ces COMMUNES.	Nombre total des parcelles (N ^{os} du plan) comprises dans les mêmes communes	NOMBRE total DES PARCELLES mutées.	Proportion entre le nombre de par- celles mutées (8 ^{col.}) et le nombre total des parcelles com- prises dans les com- munes (7 ^{col.}).	Nombre de par- celles comprises dans la 8 ^e colonne qui changent de li- mite.	Proportion entre le nombre de par- celles qui changent de limite (10 ^e col.) et le nombre total de parcelles mutées (8 ^e colonne).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10	11.
Anvers	142	284,106	406,684	108	222,187	321,108	38,753	1/9	6,780	1/6
Brabant	334	328,323	583,128	186	170,531	320,563	36,672	1/9	13,552	1/3
Flandre occidentale	249	323,126	656,840	188	62,641	504,424	81,987	1/6	7,485	1/12
Flandre orientale	293	299,784	792,852	211	179,709	558,017	53,285	1/10	6,530	1/9
Hainaut	424	372,193	689,259	201	119,650	245,320	26,774	1/9	7,586	1/4
Liège	334	289,319	562,600	90	74,668	134,663	33,026	1/4	7,257	1/5
Namur	343	363,319	486,247	132	116,256	150,021	31,915	1/5	10,422	1/3
65	2,119	2,260,570	4,177,810	1,116	945,642	2,234,116	302,412	1/7	59,612	1/5

TABLEAU indiquant, par catégorie d'employés et par province, les sommes restant

DÉSIGNATION des DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'EMPLOYÉS.	PROVINCES DE				
	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.
Inspecteurs	23,326 18	26,044 83	23,756 70	50,910 12	32,151 98
Ingénieurs-vérificateurs	12,427 89	10,919 45	23,033 91	18,582 78	21,437 17
Contrôleurs principaux.	392 26	»	4,981 92	3,397 20	2,356 83
Contrôleurs	25,852 84	55,005 70	70,529 82	51,003 28	61,591 52
Géomètres.	17,508 69	25,916 22	41,728 11	20,359 12	24,270 67
Experts	12,653 81	16,089 03	19,669 75	29,512 53	39,905 09
Indicateurs	»	»	»	»	»
TOTAUX.	92,161 67	133,975 23	183,700 21	170,765 03	181,713 26

• dues au 15 août 1836 pour solde des dépenses relatives à l'exécution du Cadastre.

			PROVINCES DE			TOTAL GÉNÉRAL.
LIÉGE.	NAMUR.	TOTAL.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	TOTAL.	
28,167 86	19,909 27	204,266 94	"	"	"	204,266 94
162 22	18,042 96	101,606 38	77,657 90	14,433 04	92,090 94	193,697 32
854 94	"	11,983 15	"	737 60	737 60	12,720 75
32,026 27	30,049 29	326,058 72	15,531 55	41,289 05	56,820 60	382,879 32
"	28,254 87	158,037 68	80,904 40	28,051 24	108,955 64	266,993 32
"	401 93	118,232 14	14,643 51	13,590 16	28,233 67	146,465 81
"	"	"	350 "	787 27	1,137 27	1,137 27
61,211 29	96,658 32	920,185 01	189,087 36	98,888 36	287,975 72	1,208,160 73

Il reste disponible sur le crédit de 1835.	31,241 95	}	415,271 95
" " " de 1836.	384,030 "		

Montant du crédit encore nécessaire pour solde.	792,888 78
---	------------

Cadastre.

Le montant approximatif du crédit qui a été renseigné en 1833, comme étant encore nécessaire pour solder les dépenses relatives à l'exécution du cadastre dans les sept provinces entièrement cadastrées s'élevait à 1,666,422 43

Depuis lors il a été accordé :

Au Budget de 1834		400,000	»	}	1,200,000	»
» de 1835		400,000	»			
» de 1836		400,000	»			
RESTE.					466,422	43

D'après le tableau ci-joint, le montant des sommes restant actuellement dues pour solde des dépenses relatives à l'exécution du cadastre des mêmes provinces, est de 920,185 01

Dont il faut déduire :

1 ^o La somme restant disponible sur les crédits de 1835 et 1836, ci.	415,271	95
RESTE.		504,913 06

2^o Les sommes payées aux agens des deux provinces de Limbourg et Luxembourg sur les crédits de 1834 et 1835, et qui s'élèvent d'après les deux états particuliers ci-joints :

1834	{	Province de Limbourg. .	1,220	69	{	29,889	35	}	100,410	91
		" de Luxembourg. .	28,668	66						
1835	{	" de Limbourg. .	40,231	44	{	70,521	56			
		" de Luxembourg. .	30,290	12						
								RESTE.	404,502	15

Cette somme de 404,502 15, est inférieure de 61,920 28 à celle ci-dessus de 466,422 43. Il en résulte que le chiffre de 1,666,422 43, qui a été renseigné en 1833, était trop élevé de 61,920 28.

Lett. E.

PROVINCE DE LIMBOURG.

QUALITÉ DES AGENS.	SOMMES ORDONNANCÉES			TOTAL.
	SUR LES FONDS ANTÉRIEURS A 1834.	SUR LES CREDITS		
		DE 1834.	DE 1835.	
Inspecteur intérimaire . .	473 28	1,220 69	962 16	2,656 13
Contrôleurs	413 41	»	3,000 »	3,413 41
Experts	7,399 47	»	4,900 »	12,299 47
Indicateurs	1,103 17	»	1,388 04	2,491 21
Ingénieurs-Vérificateurs . .	»	»	9,981 07	9,981 07
Géomètres	3,050 05	»	20,000 17	23,050 22
TOTAL.	12,439 38	1,220 69	40,231 44	53,891 51

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

QUALITÉ DES AGENS.	SOMMES ORDONNANCÉES			TOTAL.
	SUR LES FONDS ANTÉRIEURS A 1834.	SUR LES CRÉDITS		
		DE 1834.	DE 1835.	
Inspecteur intérimaire . .	2,567 77	2,277 83	1,903 33	6,748 93
Contrôleurs	8,484 61	»	9,540 »	18,024 61
Experts	4,271 92	»	4,022 48	8,294 40
Indicateurs	541 46	38 04	»	579 50
Ingénieurs-Vérificateurs . .	43,696 71	868 94	3,868 01	48,433 66
Géomètres	79,005 15	25,483 85	10,956 30	115,445 30
TOTAL. . . .	138,567 62	28,668 66	30,290 12	197,526 40

Dépenses

POUR LA CONSERVATION DES EAUX ET FORÊTS.

Note à l'appui du Budget de 1837.

La somme portée pour le service des eaux et forêts est de. . fr. 255,470 »
laquelle peut être répartie approximativement comme suit :

1° à charge des acquéreurs de bois domaniaux non-affranchis de la surveillance de l'administration, ci.	fr. 9,000 »	} 255,470 »
2° à charge des communes et établissemens publics	167,000 »	
3° — du domaine.	79,470 »	

Ainsi les acquéreurs des bois aliénés supportent pour 3,300 hectares environ 9,000 francs ou fr. 2 72^c par hectare, les communes et les établissemens publics, pour 159,595 hectares, celle de 167,000 francs ou fr. 1 04^c par hectare, pour frais de régie, de garde et de surveillance, ainsi que pour la poursuite de tous les délits.

Il reste à charge du domaine pour 30,826 hectares de bois la somme de fr. 79,470 »
de laquelle il faut déduire environ 6,000 francs pour les traitemens des
gardes-pêches des rivières navigables à 6,000 »

Il reste donc pour les bois. 73,470 »
ou fr. 2 38^c par hectare.

*État Général des bois de toutes les catégories soumis
au régime forestier.*

PROVINCES.	ÉTENDUE DES BOIS			
	DOMANIAUX.	ALIÉNÉS et non encore affranchis.	COMMUNAUX et d'établissements pubes.	TOTAL.
	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.
Anvers	»	228	432	660
Brabant	»	30	1,562	1,592
Flandre occidentale .	990	436	556	1,982
Flandre orientale . .	206	»	977	1,183
Hainaut	27	198	13,329	13,554
Liège	9,252	6	12,423	21,681
Limbourg.	40	»	1,303	1,343
Luxembourg.	17,906	1,265	85,231	104,402
Namur	2,405	1,137	43,782	47,324
TOTAUX.	30,826	3,300	159,595	193,721

LITT. I.

*État des dépenses du personnel des Eaux et Forêts,
pendant les années 1830 à 1836 inclus.*

EXERCICES.	SOMMES ALLOUÉES AUX BUDGETS.	<i>Observations.</i>
1830.	294,460	
1831.	281,137	
1832.	279,683	
1833.	277,470	
1834.	277,470	
1835.	271,000	
1836.	255,970	

PROVINCES.	INSPECTIONS ou SOUS-INSPECTIONS	INSPECTEURS.	TRAITEMENT.	SOUS-INSPECTEURS.	TRAITEMENT.
Anvers	Bruxelles.	»	»	1	3,000
Brabant					
Flandre occidentale	Sous - inspection des deux Flandres. .	»	»	1	2,900
Flandre orientale.					
Hainaut	Hainaut.	1	3,150	»	»
Liège.	Liège	1	5,000	2	4,500
Limbourg					
Luxembourg	Marche	1	3,500	1	2,000
	Neufchâteau	1	4,200	1	2,000
	Diekirch	1	3,150	»	»
	Luxembourg	1	3,150	1	2,000
Namur	Dinant	1	4,200	2	4,100
TOTAUX. . .		7	26,350	9	20,500

EAUX ET FORÊTS.

GARDES-GÉNÉRAUX.	TRAITEMENT.	GARDES.	TRAITEMENT.	TOTAL.	Observations.
"	"	4	1,330	8,760	
		21	4,430		
"	"	8	2,410	7,990	
		20	2,680		
3	4,770	48	14,420	22,340	
2	3,180	57	19,160	34,260	
		11	2,420		
3	4,770	55	20,310	125,680	
3	4,770	82	34,050		
2	3,180	35	13,220		
2	3,180	51	22,200		
5	7,950	137	40,190	56,440	
20	31,800	529	176,820	255,470	

Houillère de Kerkraede.

NOTE.

En répondant à la demande d'explications adressée en 1835, par la section centrale, au sujet de l'administration de la houillère domaniale de Kerkraede, on lui a fait connaître que, par modification au règlement du 8 février 1833, en ce qui concerne le personnel déterminé par son article 1^{er}, une décision du 23 juillet 1835 avait conféré les pouvoirs nécessaires à M. Gonot, ingénieur des mines du 6^e district, pour intervenir dans la direction des travaux et contrôler toutes les opérations de la régie.

On annonçait en même temps que chaque jour on avait lieu de s'applaudir de cette mesure, dont on attendait des résultats fructueux qui la justifieraient complètement.

Ces espérances n'ont point été déçues; l'extrait suivant d'un rapport de M. Gonot, du 4 août 1836, donnera une idée exacte non-seulement de la situation actuelle des travaux de la houillère, mais encore des soins et du zèle que ce fonctionnaire apporte à remplir la mission dont il a été chargé :

« Je me suis rendu le 24 de ce mois à la houillère domaniale de Kerkraede; j'y ai séjourné jusqu'au 31, et j'ai visité, à trois reprises différentes, les 27, 29 et 30 juillet, les travaux intérieurs de la mine, accompagné, chaque fois, de MM. les directeur et conducteur des travaux; je vais avoir l'honneur de vous rendre compte du résultat de ma tournée.

La galerie d'écoulement a été nettoyée, comme je l'avais prescrit; j'ai donné les instructions nécessaires pour procéder à une réparation complète de cette galerie, et j'ai adressé à ce sujet, sous la date d'hier et le n^o 32, un rapport spécial à M. le Ministre des Finances, en lui transmettant celui de M. le directeur de la houillère. Les deux pompes d'épuisement au grand bure jusqu'à la couche Muhlenbach, ne sont pas encore placées, bien qu'on y travaille depuis plusieurs mois. La lenteur de cette opération gêne beaucoup les travaux d'exploitation dans la couche, et occasionne, en outre, une grande dépense à la houillère, par suite de l'épuisement des eaux, pendant la nuit, au moyen de tonnes et de la machine d'extraction; si dans un mois le placement de ces

pompes n'est pas achevé, ainsi que je l'ai prescrit, et que me l'a promis le machiniste, je rechercherai les causes du retard, et je les signalerai dans mon prochain rapport.

Les travaux pour la construction d'un réservoir et pour le percement de la galerie de communication vers le Bouxtay, dans la couche grande Muhlenbach, ont été disposés comme je l'avais indiqué dans l'instruction, dont un extrait était joint à mon rapport du 28 avril dernier, n° 25, et n'ont rencontré aucune difficulté sérieuse; mais il n'en a pas été de même de l'airage qui a été interrompu, à plusieurs reprises, pendant le mois dernier, et a obligé de suspendre l'extraction, au grand bure, pendant cinq jours. J'avais déjà prévu ce contre-temps, à ma tournée du commencement de juin dernier, parce que l'air descendant dans la mine n'est séparé de l'air sortant, sur toute la profondeur du bure d'extraction, et dans la place d'accrochage, que par une cloison en bois de quelques centimètres d'épaisseur, à travers laquelle passe toujours une certaine quantité d'air, qui alors ne se rend pas aux tailles, et qu'en outre, la porte placée dans la cloison de la place d'accrochage devant s'ouvrir à chaque instant pour le passage des cufats vides ou pleins, l'air descendant par le compartiment nord du bure d'extraction, remonte immédiatement et en masse, par le compartiment sud, où est placé le foyer d'airage, en passant par l'ouverture de la porte et sans être obligé encore d'aller aux tailles. J'avais donc conseillé de supprimer le foyer d'airage au grand bure et d'ouvrir les communications nécessaires pour que l'air descendît par les deux compartimens du bure d'extraction, se rendît aux tailles, remontât par le bure des pompes jusqu'à la couche Merlen, et de là sortît de la mine par le bure d'airage Neuland. Ce moyen d'airage avait été essayé, en mon absence et dans le courant du mois de juin, et n'avait pas réussi, d'après ce que m'avait mandé M. le directeur. J'ai attentivement examiné, dans ma dernière visite, ce qui pouvait avoir fait échouer cette tentative et j'en attribue la cause à la construction, dans le compartiment du bure destiné à l'épuisement, de plusieurs paliers en planches qui s'opposent au passage et à la circulation de l'air. Aussitôt que les pompes seront placées et que la suppression des paliers pourra avoir lieu, je soumettrai moi-même à un nouvel essai le système d'airage que j'ai proposé, et qui est d'ailleurs le seul rationnel et auquel on doit avoir recours pour les motifs que je viens d'exposer. Mais une autre difficulté, peut-être encore plus grave dans l'airage de la couche grande Muhlenbach, c'est la présence dans cette couche d'une grande quantité de gaz hydrogène carboné qui, à cause de sa moindre pesanteur spécifique, s'accumule dans les deux montées au-dessus des galeries de niveau, les rend inabordables et s'oppose à la circulation de l'air pur, par le chemin qui lui est ouvert et que j'ai indiqué ci-dessus. Le 30 juillet, après avoir fait suspendre les travaux de la veille, remonter tous les ouvriers au jour et m'être assuré que les conduits d'air étaient en bon état, j'ai essayé de pénétrer jusqu'au haut de la montée nord; mais je n'ai pu y parvenir, le gaz s'enflammait dans ma lampe au milieu de la montée, et je courais risque d'être asphyxié. Dans cet état de choses, il suffirait de la plus petite imprudence ou de l'inattention d'un ouvrier, pour donner lieu à une explosion de grisou, et causer les plus grands malheurs; j'étais donc obligé de chercher un moyen efficace de prévenir de semblables accidens, et je me suis arrêté au suivant.

J'ai prescrit d'ouvrir, à la couche petite Muhlenbach, c'est-à-dire à 10 mètres au-dessus de la grande, une place d'accrochage de 4 à 5 mètres de largeur, de 3 mètres de hauteur et de 5 mètres de longueur, et de percer, au niveau de cette

place d'accrochage, une bacnure jusqu'à la couche grande Muhlenbach, et qui aura par conséquent, 25 à 30 mètres de longueur. L'exploitation de la couche grande Muhlenbach sera provisoirement abandonnée, et l'on établira dans la petite, les tailles nécessaires au placement des déblais provenant du percement de la bacnure.

Ce travail n'aurait pas tardé à devenir indispensable ; il valait donc mieux choisir, pour l'exécuter, l'époque où la vente se ralentit ordinairement à cause de la moisson ; on a dû le commencer lundi 1^{er} août, et s'il est poussé avec un peu de vigueur, il pourra être achevé dans six semaines environ ; d'ailleurs, en attendant, la couche petite Muhlenbach fournira toujours à l'extraction une certaine quantité de combustible.

L'exploitation de la couche Merlen continue toujours de la même manière, au sud-ouest du bure de Neuland ; elle a produit pendant les deux mois de juin et juillet 5000 cuffats ou 30,000 quintaux métriques de charbon, dont un sixième et demi de grosse houille, et valant par conséquent 29,580 francs. Toutes les galeries d'allongement seront bientôt arrivées à la limite, et alors je ferai procéder immédiatement à la reprise des piliers qui sera très-avantageuse à l'établissement.

Le 28 juillet, j'ai essayé de mettre l'avancement de chaque taille séparément en adjudication, mais comme on devait s'y attendre, les ouvriers qui, les deux mois précédents, avaient reçu fr. 1 30 c. par mètre carré, n'ont pas voulu les reprendre à un prix moindre, j'ai donc cru ne devoir laisser adjuger qu'une seule taille à ce prix, pour une quinzaine, et mettre les ouvriers à la journée aux quatre autres tailles. »

L'état ci-joint de la situation des produits de la houillère domaniale depuis le 4^{me} trimestre de 1830 jusqu'au 1^{er} août dernier, témoigne que les mesures qui ont été prises pour rendre cet établissement à la prospérité qu'il avait perdue depuis plusieurs années n'ont pas été stériles pour le trésor.

En effet, les recettes qui, en 1831, avaient présenté un excédant de 9,978-01 sur les dépenses, et en 1832 de 41,465-46, ont fait place depuis à des déficits successifs s'élevant en 1833 à 42,811 fr. 20, en 1834 à 12,092-69 et en 1835 à 2,225 fr. 39, tandis que depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} août de cette année, on a dépensé une somme totale de 80,700 fr. dont plus de 10,000 fr. en travaux extraordinaires, tels qu'approfondissement de bures, percement de bacnures, et on a extrait de la houille pour une valeur de fr. 120,054 et vendu pour celle de 120,913. Ainsi, en comprenant même dans la dépense les frais extraordinaires, on a fait pendant les sept premiers mois de l'exercice courant un bénéfice net de 40,000 fr. environ, qui s'élève à plus de 50,000 fr. si l'on élimine les frais extraordinaires de la dépense.

Ce résultat, obtenu avant que le prix de la houille ne fût augmenté à la houillère domaniale, et les circonstances favorables de l'activité croissante de notre industrie et de la hausse que le prix des charbons a éprouvée, présagent à cet établissement une prospérité qui en fera à l'avenir pour le trésor une source abondante de produit.

Situation des produits des Houillères domaniales de Kerkraede.

ANNÉES.	RECETTE.		DÉPENSE.		EXCÉDANT.		<i>Observations.</i>
					RECETTE.	DÉPENSE.	
1830 (4 ^{me} trimestre) .	fl. 24,518 33	fr. 51,890 65	fl. 23,560 07	fr. 49,882 58	fr. 2,028 07	»	
1831	86,323 70	182,695 66	81,609 06½	172,717 65	9,978 01	»	
1832	97,346 61	206,024 57	77,754 18½	164,559 11	41,465 46	»	
1833	»	187,569 83	»	230,381 03	»	fr. 42,811 20	
1834	»	162,877 42	»	174,970 11	»	12,092 69	
1835	»	141,349 41	»	143,574 80	»	2,225 39	
1836 (7 mois) . . .	»	120,913 »	»	80,700 »	40,213 »	»	

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES

Pour l'année 1857.

	Pages
Discours de M. le Ministre des Finances, prononcé à la séance du 10 novembre, lors de la présentation du Budget général.	III
Projet de loi fixant les Budgets de la dette publique, des dotations, etc., pour 1857.	IX
<i>Budget général des dépenses et services du Royaume pour l'exercice 1857.</i>	XI
TITRE I ^{er} . — Dette publique	ib.
» II. — Dotations.	XIII
» III. — Ministère de la Justice.	XIV
» IV. — — des Affaires Étrangères	XVI
» V. — — de la Marine	XVII
» VI. — — de l'Intérieur	XVIII
» VII. — — de la Guerre.	XXI
» VIII. — — des Finances	XXIII
» IX. — — des non-valeurs et remboursements.	XXV
<i>Récapitulation.</i> — Dépenses pour ordre	XXVI
Projet de loi prescrivant la perception des impôts directs et indirects pour 1857.	XXVII
Budget général des voies et moyens de l'exercice 1857	XXIX
<i>États à l'appui du Budget des recettes pour 1857</i>	XXXI
N ^o 1. — Tableau servant de base au Budget des voies et moyens de l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises de 1857	XXXII-III
N ^o 2. — État de répartition de la contribution foncière entre les provinces.	XXXV
N ^o 3. — Montant des rôles de la contribution personnelle de 1856, divisés d'après les six bases de cette contribution	XXXVI-VII
N ^o 4. — Montant des rôles du droit de patentes pour 1856.	XXXVIII
N ^o 5. — État présentant par province et par nature de produit, le montant des recouvrements effectués pendant les six derniers mois de 1855 et les six premiers de 1856	XXXIX
N ^o 6. — Tableau servant de base au Budget des voies et moyens de l'enregistrement et des domaines, pour 1857.	XLIII
N ^o 7. — État détaillé des recettes de l'enregistrement, des domaines et forêts, pendant les six derniers mois de 1855 et les six premiers mois de 1856.	XLVII
N ^o 8. — État des divers produits relatifs aux eaux et forêts pour l'ordinaire 1855.	LI

DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.

TITRES I et II. — <i>Développemens du Budget des dépenses de la dette publique et des dotations, pour l'exercice 1857.</i>	1
» I. — Dette publique	2
» II. — Dotations.	4
Situation de l'emprunt, exercice 1856.	7
LITT. A. — État indiquant le nombre et le montant, par catégories, des pensions de toutes natures, inscrites au grand-livre à la date du 30 août 1856.	8-9
» B. — État indiquant le nombre et le montant, par catégories, des pensions militaires inscrites depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1855.	10
» C. — État indiquant le nombre et le montant, par catégories, des pensions militaires inscrites depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 30 août 1856.	11

	Pages.
ART. D. N° 1. — Caisse de retraite. — Pensions anciennes.	12
» D. N° 2. — — — — nouvelles.	15
» E. — État présentant le montant présumé des recettes au profit de la caisse de retraite, sur les traitemens des employés des diverses administra- tions, pour l'exercice 1857	14-15
» F. — Caisse de retraite. — Balance des recettes et dépenses présumées . .	16
» G. — État général présentant les remboursemens, paicmens d'intérêts et la situation, à l'expiration de chaque année, de la caisse de consigna- tions (loi du 28 nivôse au XIII), période antérieure au 1 ^{er} octobre 1850. 16 ^{bis} .	

COUR DES COMPTES.

Observations sur le Budget de ce corps.	19
TITRE II. — <i>Développemens du Budget des dépenses de la Cour des Comptes pour 1857.</i>	21
Membres de la Cour. — Personnel des bureaux. — Matériel et dépenses diverses.	22-25

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

TITRE III. — <i>Développemens du Budget des dépenses de ce Département pour 1857 . .</i>	25
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale	26-27
» II. — Ordre judiciaire. — Cour de Cassation. — Personnel. — Matériel et menues dépenses	ib.
Cour d'appel. — Personnel. — Matériel des cours. — Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce, 1 ^{re} classe. — Bruxelles, Liège, Gand et Anvers	28-29
2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} classes	30-31
Greffiers de commerce. — Justices-de-peace et tribunaux de police . .	32-33
CHAPITRE III. — Justice militaire. — Haute cour militaire. — Personnel	ib.
Auditeurs militaires	34-35
CHAPITRE IV. — Frais d'instruction et d'exécution, etc.	ib.
» V. — Constructions, réparations et loyer des locaux, etc.	ib.
» VI. — Impression du <i>Bulletin Officiel</i> , etc.	ib.
» VII. — Pensions, etc.	ib.
» VIII. — Frais d'entretien et de nourriture des détenus, etc.	36-37
» IX. — <i>Id. id.</i> et de transports des mendians dont le domicile de se- cours est inconnu	ib.
» X. — Dépenses imprévues	ib.
Récapitulation	38-41
Note AA., relative au chapitre VIII, art. 5.	42
Annexe à la note AA.	43
Deuxième annexe à la même note	44

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

TITRE IV. — <i>Développemens du Budget des Affaires Étrangères pour l'exercice 1857.</i>	45
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel.	46-47
» II. — Traitemens des agens politiques	ib.
» III. — <i>Id. id.</i> en inactivité	48-49
» IV. — <i>Id.</i> pour agens commerciaux	ib.
» V. — Frais de voyage des agens du service extérieur, etc.	ib.
» VI. — <i>Id.</i> à rembourser.	ib.
» VII. — Missions extraordinaires et dépenses imprévues	ib.
Récapitulation	50-51

MINISTÈRE DE LA MARINE.

TITRE V. — <i>Développemens du Budget des dépenses du Ministère de la Marine pour 1857</i>	55
CHAPITRE I ^{er} . — ART. 1 ^{er} . — Administration centrale. — Personnel.	54-55
ART. 2. — Matériel	ib.

	Pages
CHAPITRE II. — Bâtimens de guerre.	54-55
ART. 1 ^{er} . — Bâtimens de guerre. — Personnel	56-57
ART. 2. — Matériel	ib.
III. — ART. UNIQ. — Magasin de la Marine.	ib.
IV. — Id. — Dépenses éventuelles	58-59
V. — Constructions	ib.
Récapitulation	ib.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

TITRE VI. — <i>Développemens du Budget des dépenses de ce Département, pour 1837.</i>	61
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel. — Frais de déplacement	62-63
II. — Pensions et secours	ib.
III. — Frais d'administration dans les provinces. — Province d'Anvers	64-65
Province de Brabant. — Id. de la Flandre occidentale	66-67
Id. de la Flandre orientale. — Id. de Hainaut	68-69
Id. de Liège. — Id. de Limbourg	70-71
Id. de Luxembourg. — Id. de Namur	72-73
IV. — Instruction publique. — Université. — Instruction primaire	74-75
V. — Cultes. — Culte catholique. — Id. protestant. — Id. israélite	76-77
Secours aux membres des anciennes corporations religieuses, etc.	78-79
VI. — Garde civique	ib.
VII. — Milice.	ib.
VIII. — Subsides extraordinaires aux villes et communes, etc.	ib.
IX. — Travaux publics. — Routes. — Canaux et rivières. — Rivière de la Sambre. — Ports et côtes.	80-81
Phares et fanaux. — Polders. — Bâtimens civils. — Personnel	82-83
CHAPITRE X. — Services des mines.	ib.
XI. — Industrie, commerce, agriculture. — Industrie, commerce. — Agriculture. — École vétérinaire et d'agriculture	84-85
XII. — Lettres, sciences et arts. — Fonds provenant des brevets. — Service de santé	86-87
XIII. — Archives du Royaume.	ib.
XIV. — Fêtes nationales.	88-89
XV. — Récompenses honorifiques et pécuniaires	ib.
XVI. — Statistique générale.	ib.
XVII. — Frais de police	ib.
XVIII. — Avances pour fabriques d'églises, etc.	ib.
XIX. — Acquisition de l'amphithéâtre, etc.	ib.
XIX(XX). — Dépenses imprévues	ib.
Récapitulation	90
Note n ^o 1. — CHAPITRE V. — Culte catholique. — Art. 1 ^{er} . — Litt. A.	95
Note n ^o 2. — Id. — Id. — Id. — Litt. B.	97
Note n ^o 3. — Id. — Culte protestant. — Art. 2.	101

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

TITRE VII. — <i>Budget des dépenses du Ministère de la Guerre pour 1837.</i>	105
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale	106
II. — Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps	ib.
III. — Service de santé.	108
IV. — École militaire	ib.
V. — Matériel de l'artillerie et du génie	ib.
VI. — Traitemens divers	ib.
VII. — Dépenses imprévues.	ib.
<i>Développemens du Budget des dépenses du Ministère de la Guerre pour 1837.</i>	111
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale	112-113
II. — SECTION I ^{re} . — ART. 1 ^{er} . — État-major général	114-115
— — 2. — État-major des places.	116-117
— — 3. — Intendance	118-119

			Page.
CHAPITRE II. — SECTION I ^{re} . — ART. 4. — États-majors particuliers de l'artillerie . . .			120-121
» — — — 5. — — — du génie . . .			122-123
» — II. — 1 ^{er} . — Solde de l'infanterie . . .			124-125
» — — — 2. — Solde de la cavalerie . . .			126-127
» — — — 5. — Solde de l'artillerie . . .			128-129
» — — — 4. — Solde des troupes du génie . . .			130-131
» — — — 5. — Solde de la gendarmerie . . .			132-135
» — — — 6. — Solde des ambulances. . .			134-135
» — III. — 1 ^{er} . — Masse de pain . . .			156-157
» — — — 2. — Masse de fourrages . . .			158-159
» — — — 5. — Masse d'habillement et d'entretien . . .			140-141
» — — — 4. — Masse d'entretien du harnachement. —			
		Traitement et ferrure des chevaux. . .	142-143
» — — — 5. — Masse de renouvellement du harnache-			
		ment et de la bufflèterie . . .	144-145
» — — — 6. — Casernement des chevaux . . .			146-147
» — — — 7. — <i>Id.</i> des hommes . . .			148-149
» — — — 8. — Frais de route des officiers . . .			150-151
» — — — 9. — Transports généraux et autres . . .			152-153
» — — — 10. — Primes de rengagement . . .			154-155
» — — — 11. — Chauffage et éclairage des corps-de-			
		garde . . .	156-157
» — — — 12. — Frais de police. . .			158-159
» — — — 13. — Dépenses des cantonnemens, indemnités			
		de logement et frais de découchers	
		des gendarmes. . .	160-161
» — — — 14. — Remonte. . .			162-163
» — — — 15. — Frais de bureau et d'administration des			
		corps. . .	164-165
CHAPITRE III. — Service de santé. . .			166-169
» IV. — ART. UNIQ. — École militaire. . .			170-171
» V. — ART. 1 ^{er} . — Matériel de l'artillerie . . .			172-175
		ART. 2. — <i>Id.</i> du génie . . .	176-177
» VI. — Traitemens divers . . .			178-179
Pièces à l'appui. — Tableau A. — Tableau de formation de douze régimens d'infanterie			
		de ligne, pour servir au calcul des traitemens et	
		de la solde . . .	182-185
	<i>Id.</i> B. — Formation d'un régiment de chasseurs à pied de		
		4 bataillons . . .	184-185
	<i>Id.</i> C. — Formation de deux régimens de chasseurs à pied de		
		trois bataillons. . .	186-187
	<i>Id.</i> D. — Formation de neuf régimens de réserve. . .		188-189
	<i>Id.</i> E. — <i>Id.</i> de trois compagnies sédentaires . . .		190-191
	<i>Id.</i> F. — <i>Id.</i> de deux <i>id.</i> de discipline . . .		192-193
	<i>Id.</i> G. — <i>Id.</i> d'un dépôt de déserteurs étrangers . . .		194-195
	<i>Id.</i> H. — <i>Id.</i> d'un bataillon d'infanterie dit de l'Escaut. . .		196-197
	<i>Id.</i> I. — <i>Id.</i> de deux régimens de chasseurs à cheval. . .		198-199
	<i>Id.</i> K. — <i>Id.</i> de deux <i>id.</i> de lanciers . . .		200-201
	<i>Id.</i> L. — <i>Id.</i> de deux <i>id.</i> de cuirassiers . . .		202-205
	<i>Id.</i> M. — <i>Id.</i> d'un <i>id.</i> de guides . . .		204-205
	<i>Id.</i> N. — <i>Id.</i> de trois <i>id.</i> d'artillerie . . .		206-207
	<i>Id.</i> O. — <i>Id.</i> d'un escadron du train. . .		208-209
	<i>Id.</i> P. — <i>Id.</i> d'une compagnie d'ouvriers militaires		
		d'artillerie . . .	210-211
	<i>Id.</i> Q. — <i>Id.</i> d'une compagnie de potonniers . . .		212-215
	<i>Id.</i> R. — <i>Id.</i> d'une compagnie de canonnières séden-		
		taires . . .	214-215

MINISTÈRE DES FINANCES.

TITRE VIII.	— <i>Développemens du Budget des dépenses du Ministère des Finances, pour 1857</i>	217
CHAPITRE I ^{er} .	— Administration centrale. — Personnel — Secrétariat général. — Trésor public. — Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie	218-219
	Enregistrement, domaines et forêts. — Postes et messageries. — Commission des monnaies. — Huissiers et gens de service	220-221
	Vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, cadastre, douanes et accises. — Frais de tournées. — Matériel	222-223
	Service de la monnaie. — Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	224-225
CHAPITRE II.	— Administration du trésor dans les provinces. — Personnel. — Caisier-général de l'État	226-227
CHAPITRE III.	— Administration des contributions directes, etc. — Personnel. — Service sédentaire. — Service actif.	228-229
	Garantie. — Avocats de l'administration	230-231
	Remises et indemnités des comptables. — État présentant le montant de ces indemnités. — Poids et mesures	232-233
	Frais de bureau et de tournées. — Indemnités.	234-235
	Matériel. — Arriéré des dépenses faites pour le cadastre	236-237
CHAPITRE IV.	— Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — Personnel. — Employés de l'enregistrement. — De direction. — Surveillans aux ventes. — Agens de change. — Employés du timbre.	238-239
	Employés du domaine. — Canal de Pommerœul à Antoing. — Sambre canalisée. — Houillère de Kerkraede. — Surveillant aux fabriques. — Bateau à vapeur. — Imprimerie normale. — Direction. — Agens forestiers	240-241
	Tableau des remises des receveurs (tarif du 17 janvier 1851). — Matériel.	242-243
	Dépenses du domaine. — Bateau à vapeur. — Houillère de Kerkraede.	244-245
CHAPITRE V.	— Postes et messageries. — Personnel. — Matériel.	246-247
CHAPITRE VI.	— Dépenses imprévues.	ib.
	<i>Récapitulation.</i>	248-251
	<i>Pièces à l'appui du Budget du Département des Finances pour 1857</i>	253
LITTÉRA	A. — Conservation du cadastre. — Mutations.	255
—	B. — Tableau présentant la situation au 1 ^{er} août 1856, des travaux de mutations dans les sept provinces où le règlement pour la conservation du cadastre est mis à exécution	257
—	C. — Tableau indiquant par catégorie d'employés et par province, les sommes restant dues au 15 août 1856 pour solde des dépenses du cadastre	258-259
—	D. — Cadastre. — Aperçu des sommes dues actuellement pour exécution du cadastre.	260
—	E. — Province de Limbourg. — État des sommes ordonnancées	261
—	F. — Province de Luxembourg. — <i>Id.</i> <i>id.</i>	262
—	G. — État des dépenses pour la conservation des eaux et forêts	263
—	H. — État général des bois de toutes les catégories soumis au régime forestier	264
—	I. — État des dépenses du personnel des eaux et forêts pendant les années 1850 à 1856 inclus	265
—	K. — Personnel des eaux et forêts	266-267
—	L. — Houillères de Kerkraede. — Note.	269
	Situation des produits de ces houillères	272